

Rapport de consultation publique Région de l'Outaouais

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des unités d'aménagement (UA)

Unité de gestion de la Coulonge UA 71-51 et 71-52

Unité de gestion de la Basse-Lièvre UA 72-51

Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga UA 73-51, 73-52 et
74-51

Volet : Travaux sylvicoles non-commerciaux

Tenue du 16 novembre au 11 décembre 2022

Réalisé par



Dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

Janvier 2023

Table des matières

Introduction.....	4
1. Objectifs de la consultation	4
2. Principes devant guider la consultation	5
3. Portée et limites de la consultation publique	5
4. Déroulement de la consultation	6
4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique	6
4.2 Bilan de la consultation publique.....	7
4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires	9
5. Recommandations.....	10
6. Commentaires reçus.....	11
7. Commentaires concernant le processus de consultation et les outils web	13

Annexes

Annexe 1 Avis public

Annexe 2 Commentaires de l'Association des pourvoiries de l'Outaouais

Annexe 3 Commentaires de la municipalité de Montpellier

Annexe 4 Commentaires de la Sépaq – Réserves fauniques de la Vérendrye et de Papineau-Labelle

Annexe 5 Commentaires de l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier inc.

Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de février 2022 une nouvelle entente de délégation avec le ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Cette entente se terminant le 31 mars 2024 confie aux délégués une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Des secteurs d'intervention potentiels (SIP) ont été ajoutés au PAFIO 2023-2028. Ces SIP sont composés de travaux sylvicoles non-commerciaux et de travaux d'éclaircie commerciale. Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 16 novembre au 11 décembre 2022 concernant les nouvelles activités qui ont été ajoutées au PAFIO 2023-2028 de la région de l'Outaouais.

1. Objectifs de la consultation ¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- Répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- Favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- Harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- Permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

¹ Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

2. Principes devant guider la consultation²

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- La consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- La population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- L'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- Un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

3. Portée et limites de la consultation publique³

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

²Source : Ibid.

³Source : Ibid.

4. Déroulement de la consultation

4.1 Annonces de la tenue de la consultation publique

La MRC de Pontiac a été avisée le 25 octobre 2022 par un courriel de M^{me} Vanessa Joannis, responsable de la gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de la tenue d'une consultation publique concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2023-2028.

Annonces

Moyen	Précision
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (34 destinataires)	Transmission des fichiers de forme de la consultation publique – 25 octobre 2022
Courriel transmis aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (724 destinataires)	Annonce de la tenue de la consultation publique, précisions pour s'inscrire à une séance d'information et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires via le formulaire géoréférencé – 16 novembre 2022
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2023-2028 – 16 novembre 2022
Communiqué de presse aux médias	Communiqué de presse du MRNF sur la consultation publique des PAFIO en Outaouais – 17 novembre 2022
Avis public (voir Annexe 1)	Avis public paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais. <ul style="list-style-type: none">• Le Droit – 12 novembre 2022 (journal)• Les 2 Vallées – 16 novembre 2022• L'Info de la Basse-Lièvre – 17 novembre 2022• L'Info de la Vallée – 17 novembre 2022• L'Info Petite Nation – 17 novembre 2022• Journal Pontiac – 16 novembre 2022 (FR et EN)• The Equity – 16 novembre 2022 (FR et EN)

Accessibilité du PAFIO

Les personnes qui n'avaient pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus d'informations devaient communiquer par courriel à Consultationpafi-Outaouais@mffp.gouv.qc.ca ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 701941. Une réponse aux messages vocaux et les courriels était donnée dans un délai de deux jours ouvrables.

Le PAFIO 2023-2028 était accessible du 16 novembre au 11 décembre 2022 via le site Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et le site du MRNF et aux adresses suivantes :

<https://trgirto.ca/fr/consultations/consultation-publique-sur-les-activites-forestieres-en-outaouais-novembre-2022>

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/outaouais/pafio-nov-dec-2022>

Envois par courriel

L'outil de marketing par courriel Cyberimpact a été utilisé pour procéder à un envoi par messagerie électronique tel que précisé au tableau de la page 5.

L'envoi de l'invitation à participer à la consultation publique a généré plusieurs statistiques dont celles-ci : sur les 724 envois effectués, 338 contacts ont ouvert le message et 92 contacts ont cliqué sur un des hyperliens inclus dans le message.

4.2 Bilan de la consultation publique

Présentation à la TRGIRTO

Le 1^{er} novembre 2022, les professionnels du MRNF ont fait une présentation des principaux éléments concernant la consultation publique portant sur les secteurs d'intervention potentiels – Travaux sylvicoles non-commerciaux - qui s'ajoutent au PAFIO 2023-2028. Onze (11) représentants de la TRGIRTO ont participé à cette présentation.

Séance d'information

Une séance d'information s'est déroulée le 22 novembre 2022 de 11h00 à 12h30 via l'application Zoom. Cette séance avait pour objectifs d'expliquer comment participer à la consultation publique et de montrer comment les commentaires seront pris en compte par le MRNF.

Sept (7) personnes se sont inscrites à la séance d'information. De ce nombre, cinq (5) personnes ont effectivement participé à ladite séance.

Le tableau suivant présente le nombre de participants à la **séance d'information** par groupe d'intérêt.

Groupe d'intérêt	Nombre de participants
Association de villégiateurs	2
Municipalités	2
Santé publique	1
Total	5

Participation à la consultation publique

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux participants à la **consultation publique**.

À quel titre le participant émet ses commentaires	Nombre de participants
À titre personnel	0
Pour un organisme	6
Total	6

Demandes d'information	Nombre de demandes
Par courriel au coordonnateur de la TRGIRTO	1
Total	1

Mode de réception des commentaires reçus	Nombre de commentaires reçus
Commentaires géoréférencés en ligne	8
Téléversement de documents via trgirto.ca	5 (documents reçus)
Total	13

Participants à la consultation publique selon le type d'utilisateur	Nombre de participants
Association de villégiateurs et de propriétaires riverains	2
Municipalité	1
Récréotourisme	1
Zec, pourvoires, réserve faunique	2
Total	6

Type de préoccupation selon les commentaires reçus	Nombre de commentaires reçus
Habitats fauniques	2
Infrastructures (chemins, ponts, campements)	5
Localisation des travaux	2
Période de réalisation des travaux (calendrier)	11
Type de travaux forestiers	3
Protection de l'environnement et de la biodiversité	2
Préservation des paysages	1
Quiétude et sécurité des utilisateurs du territoire forestier	7
Total	33

Unité d'aménagement visée selon les commentaires reçus	Nombre de commentaires reçus
071-51	2
071-52	2
072-51	5
073-51	3
073-52	3
074-51	2

Moyen par lequel les participants ont été informés de la consultation publique	Nombre de participants
Non précisé	4
Avis de la TRGIRTO	2
Total	6

4.3 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Association des Pourvoiries de l'Outaouais		✓
Association pour la protection de l'environnement des lacs des Cèdres		✓
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec - Outaouais		✓
Municipalité de Montpellier		✓
Sépaq – Réserves fauniques de la Vérendrye et de Papineau-Labelle		✓
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier inc.		✓
Total		6

5. Recommandations

Bien entendu, dans le cadre des consultations publiques sur l'ajout de nouveaux travaux d'aménagement forestier au PAFIO, les professionnels du MRNF et les organismes responsables des travaux assurent un suivi auprès des utilisateurs ayant exprimés des commentaires à l'égard d'un secteur d'intervention donné.

Cela dit, nous vous partageons ici quelques recommandations qui visent à améliorer les processus et les outils de consultation publique, ainsi que les processus d'harmonisation opérationnelle :

- 1) Après l'enregistrement d'un commentaire dans le formulaire géoréférencé, une copie du commentaire ainsi qu'une carte montrant l'endroit visé devraient être retournés à l'émetteur.
- 2) Dans l'outil web « carte interactive », lorsque l'utilisateur active la séquence visant à inscrire un commentaire à l'égard d'un secteur d'intervention (SI), un bouton de couleur apparaît pour lui indiquer – et le rassurer – que l'activation est belle et bien enclenchée et ce, pour le SI en question. Or, la couleur du bouton « commentaire » est la même que celle qui identifie les SI pour les travaux sylvicoles non-commerciaux. Il y a donc lieu de donner une couleur différente et distinctive au bouton « commentaire ».
- 3) Il y a lieu de prendre contact avec la représentante de l'Association pour la protection de l'environnement des lacs des Cèdres pour saisir le sens de leur commentaire *« le conseil du trésor a produit un document qui présente les standards sur l'accessibilité du web selon le W3C (World Wide Web Consortium) et WACG. Votre ministère est tenu de suivre ces directives sur les standards et offrir des produits web qui les respectent »*.
- 4) Il y a lieu de développer et de mettre en place une formule de consultation et d'harmonisation spécifique pour les détenteurs de droits qui ont des activités commerciales et socioéconomiques (Territoires fauniques structurés, Associations de véhicules hors routes, Acériculteurs, Industriels forestiers). La formule à développer aura comme objectif d'améliorer l'harmonisation et la prévisibilité opérationnelle à l'égard de leurs activités respectives.
- 5) Il y a lieu de contacter le représentant de la municipalité de Montpellier et la représentante de l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier inc. pour leur présenter les mesures qui sont mises en place pour assurer la protection de l'environnement et de la biodiversité, pour assurer la préservation des paysages, et pour assurer la quiétude et la sécurité des utilisateurs du territoire forestier.

6. Commentaires reçus

Commentaires reçus via un document PDF sur l'outil web de la TRGIRTO

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Commentaire
Association des pourvoires de l'Outaouais	Pourvoires	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les types de travaux forestiers• Les habitats fauniques• Les campements forestiers temporaires• La période de réalisation des travaux• La quiétude et la sécurité des utilisateurs du territoire forestier <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 2</p>
Municipalité de Montpellier	Municipalité	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• La protection de l'environnement et de la biodiversité• La quiétude et la sécurité des utilisateurs du territoire forestier <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 3</p>
Sépaq	Réserve faunique	<p>Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les habitats fauniques• La période de réalisation des travaux• Les périodes de chasse à éviter• La quiétude et la sécurité des utilisateurs du territoire forestier <p>Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 4</p>

Compilation des commentaires reçus via un document PDF		
Personne / organisme	Type	Commentaire
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier inc.	Villégiateurs	Des préoccupations, des attentes et des demandes sont exprimées notamment en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> • La protection de l'environnement et de la biodiversité • La quiétude et la sécurité des utilisateurs du territoire forestier Voir en détail les préoccupations exprimées par l'émetteur dans le document mis à l'annexe 5

Commentaires reçus via l'outil web - la carte interactive - du MRNF

Émetteur du commentaire	Association pour la protection de l'environnement des lacs des Cèdres
UA	73-51
Chantiers	DARBY
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Types de travaux forestiers • Respect des normes et standards de la W3C (World Wide Web Consortium) sur l'accessibilité du web

Émetteur du commentaire	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec - Outaouais
UA	71-51, 71-52 et 73-51
Chantiers	ROSS, LAVANDE, CHABOT, MINOMING, RELAIE, CORNEILLE, DÉSSERT, NOULOS, LAC ROND, CLOU, MARIE ELLARD, CLAUDE, QUINN, QUINN 3, TORNADO, BUDD, FEU 205, PETIT CAYAMANT, KAZABAZUA, LAC DES LOUPS, HUARD, USBORNE, HARTY, PENNISEAULT, JOACHIMS
Préoccupation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des travaux • Période de réalisation des travaux • Quiétude et sécurité des utilisateurs des motoneigistes

7. Commentaires concernant le processus de consultation et les outils web

Compilation des commentaires reçus

L'outil web « la carte interactive »

La carte interactive est très bien faite, elle est facile à consulter. Très apprécié.

L'information sur cette nouvelle version de la carte interactive porte à confusion puisqu'elle n'indique pas l'ensemble du chantier Darby qui pourrait être exploité.

Le processus de consultation publique

Je suis bien heureux de pouvoir émettre mes commentaires. Très apprécié.

Annexe 1

Avis public de la consultation publique sur les activités forestières en Outaouais

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN OUTAOUAIS

Du 16 novembre au 11 décembre 2022, la population est invitée à participer à la consultation publique portant sur de nouveaux secteurs d'intervention potentiels (SIP) dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2023-2028 pour les unités de gestion de la Coulonge, de la Basse-Lievre et de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga.

Des interventions forestières non commerciales pourraient être réalisées dès avril 2023. Ce type de travaux peut, entre autres, comprendre le dégageement de la régénération, l'éclaircie précommerciale et le nettoyage.

Les personnes intéressées peuvent consulter les documents et émettre leurs commentaires en ligne jusqu'au 11 décembre 2022 à Quebec.ca/consultations-foret-outaouais


SÉANCE D'INFORMATION VIRTUELLE – Mardi 22 novembre 2022 de 11 h à 12 h 30
En collaboration avec la MRC Pontiac, le Ministère tiendra une séance d'information virtuelle où seront précisés les travaux proposés, la façon d'émettre des commentaires en ligne ainsi que les suites données aux préoccupations émises dans la planification de l'aménagement forestier. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.


Mardi 22 novembre 2022 de 11 h à 12 h 30 – Inscription à www.trgirto.ca avant le 21 novembre 2022 à midi

Un lien Internet et des instructions seront ensuite transmis aux participants et participantes par courriel.

INFORMATIONS PAR TÉLÉPHONE ET PAR COURRIEL
Les personnes qui n'ont pas accès à un service Internet ou qui désirent obtenir plus d'informations doivent communiquer par courriel à consultationpafi-Outaouais@mfp.gouv.qc.ca ou laisser un message vocal au 819 246-4827, poste 701941.
Un représentant ou une représentante du Ministère répondra aux messages vocaux et aux courriels dans un délai de deux jours ouvrables.

Rappel : La présente consultation a pour but de recueillir les préoccupations concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.





Annexe 2

Commentaires de l'Association des pourvoies de l'Outaouais

Résumé des commentaires des pourvoies membres de l'APO touchées par le PAFI-O sur les travaux non-com

Région Outaouais

Rédigé par
François Trottier

Décembre 2022

L'activité de prélèvement du petit gibier est en croissance depuis plusieurs années. La pandémie a accéléré cette augmentation. Plusieurs pourvoies modifient leur approche de gestion de la faune afin de s'adapter à ce phénomène. Les TCPR ont un impact certains sur la qualité des habitats de la petite faune. Voici donc les commentaires en regard au TCPR en territoire de pourvoies pour la région de l'Outaouais.

Traitement en peuplement naturel

Dans les peuplements de régénération naturelle, la technique par puit de lumière (aussi appelé détournement faunique) ou par bande devrait être favorisée par rapport au dégagement systématique. L'étude de Valérie Groison, 1998 démontre que la densité de population de petit gibier (lièvre et gélinoite) est affectée par les travaux de dégagement de plantation ou d'EPC. Les traitements proposés permettent de maintenir une obstruction latérale supérieure à 85%, ce qui est idéal pour les ongulés, en plus et fourni des habitats de qualité pour la petite faune.

Traitement en plantation

Les traitements de dégagement sont de plus en plus récurrents dans les plantations. Laisser des zones sans traitement dans l'écotone des assiettes permettrait d'avoir une zone de transition entre les peuplements récoltés et ceux qui ne le sont pas. Cela produirait des zones riches pour la faune en créant des zones de nourriture en bordure des zones d'abris. Ces sections ou bande devrait avoir une largeur minimale de 50 m et aller jusqu'à 100 m ce qui représente la distance pour laquelle les ongulés sont à l'aise de s'éloigner de leur zone d'abris. En bordure de chemin, la bande devrait avoir un minimum de 30 m et un maximum de 50 m. Cette zone est surtout productive pour le petit gibier mais servira aussi à produire une zone d'obstruction latérale pour la grande faune.

Période des travaux

Il sera très important que les pourvoies soit mis au courant rapidement lors de la réalisation de travaux. Il y a plusieurs périodes critiques sur le territoire mais des ajustements peuvent avoir lieu lorsque pris en amont.

Exemple :

Période de chasse à l'ours du mois de mai au 30 juin. Le coût le plus important pour un pourvoier est l'appâtage. Lorsque des travaux débarquent à la dernière minute, le gibier cesse sa routine et le pourvoier perd ses investissements. Quand le pourvoier est au courant avant le mois d'avril, il peut regarder pour ne pas se servir d'un secteur (quand le territoire de celui-ci est assez grand pour se déplacer ailleurs).

Période de vacances familiale : le mois de juillet et août est important pour les pourvoiers. Les zones à proximité des chalets sont des zones très sensibles. Dans les forfaits familiaux, les clients sont plus portés à rester près des chalets, entendre des débroussailluses n'est pas génial pour la satisfaction de la clientèle.

Chasse à l'original septembre et octobre : La chasse à l'original est le point le plus connu. Lorsque les travaux arrêtent le vendredi avant le début de la chasse, il est assuré que les chasseurs de la première semaine vont avoir de la difficulté. Les originaux se déplacent et modifient leurs habitudes. Des ententes devraient être prises avec les pourvoyeurs pour les périodes de chasse qui varient d'une zone à l'autre et peuvent aussi dépendre du coffre à outil.

Dans les pourvoiries les plus au sud et à l'ouest, le chevreuil a la même importance que l'original. La période de chasse se pratique au mois de novembre.

Présentement, les contrats sont admis en spécifiant que les travaux peuvent être réalisés durant toute la période d'opération à l'exception de la période de chasse. Nous aimerions regarder avec vous la possibilité de mettre des périodes convenues pour la réalisation des travaux. Plutôt que de seulement protéger une activité, on pourrait cibler une période qui permettrait au contracteur de réaliser ces travaux tout en minimisant les impacts sur les opérations du pourvoyeur. Dans le cas des travaux non commerciaux, les périodes d'activités se chevauchent. Que l'on soit dans une pourvoirie à droit exclusif ou sur une à droit non exclusif, il est certain que la clientèle entrera en contact avec les activités de l'entrepreneur. Le fait de convenir d'une période pour la réalisation des travaux facilitera grandement l'acceptabilité de ceux-ci.

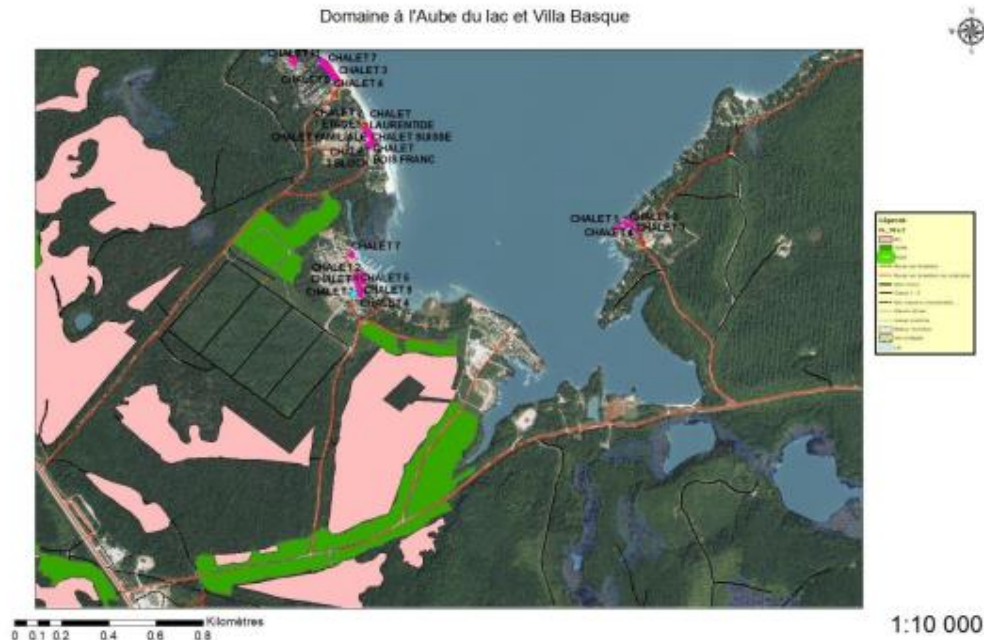
Campement temporaire

Les pourvoiries ne désirent pas avoir des campements temporaires sur leur territoire durant la réalisation des travaux. Si un entrepreneur désire quand même s'installer sur le chantier, il devra démontrer à la pourvoirie qu'il a respecté les règles et devra présenter son permis d'occupation du territoire. Les entrepreneurs ainsi que leurs travailleurs sont considérés comme des entreprises par le MERN (qui est aujourd'hui le MRNF). Un entrepreneur peut s'installer un campement volant ou temporaire sous certaines conditions. L'une de ces conditions est l'obtention d'un permis d'occupation provisoire d'une terre publique. Il y a présentement un laisser-aller au niveau des entrepreneurs et de leurs campements. Leur présence est incompatible sur nos territoires et apportent des coûts de surveillance (évidemment les gens ne s'enferment pas dans leurs roulottes durant la soirée, il circule abondamment sur le territoire).

Commentaires particuliers par Pourvoirie

Pourvoirie Domaine à l'Aube du lac et Villa Basque

Les 2 pourvoiries s'opposent à tous travaux dans un rayon de 1.5 km du bail de la pourvoirie. Les travaux prévus se retrouvent sur la limite du bail de la pourvoirie Domaine Aube du Lac. Les travaux auront nécessairement lieu durant la période d'opération de la pourvoirie et causera des préjudices importants à sa clientèle.



Pourvoirie Doolittle

Si les travaux se réalisent entre le 15 mai et le 30 juin, avertir le pourvoyeur avant la mi-avril afin qu'il n'appâte pas le site à l'ours à proximité. Effectuer les travaux avant le mois de septembre (chasse devancé) ou après le mois d'octobre.

Pourvoirie LaVérendrye

Le pourvoyeur a spécifiquement mentionné qu'il ne veut pas de campement de travailleur sur le territoire. Il héberge les travailleurs forestiers dans son commerce depuis des années et il n'acceptera pas des roulottes sur le territoire. Sa période de chasse est du 16 septembre au 22 septembre mais il utilisera seulement du 16 septembre au 07 octobre. Il demande que les travaux soient réalisés avant le mois de septembre ou après le 07 octobre.

Pourvoirie Moselle-Natakim

La situation de la pourvoirie Moselle-Natakim est un peu spéciale cette année. Le propriétaire de la pourvoirie est décédé à la mi-novembre. Je n'ai pu échanger avec M. Morsher. Je sais qu'il était en démarche pour vendre la pourvoirie (on m'a dit que le nouveau propriétaire maintiendrait la pourvoirie par hydravion). Malheureusement, je ne connais pas les obstacles à la vente à la suite du décès de M. Morsher. Donc je n'ai pas de commentaires du futur propriétaire.

Partout où il est possible de scarifier les chemins et de les reboiser on aimerait que cela soit fait. Une pourvoirie par hydravion est à la base pratiquement exempte de fragmentation du au réseau routier. On voudrait ramener le territoire le plus près possible de son niveau original. Présentement, le secteur Patricia-Lizzie est très fragmenté.

Pour les TCPR, il y en a beaucoup trop. On parle de 665 ha de dégagement. La pourvoirie préfère un mode extensif au mode intensif. Les polygones pris individuellement sont toujours sous la barre pour avoir des zones non touchées. Mais ils font partie d'une seule et même assiette qui est séparé en 2 par un chemin habituellement. Si un dégagement doit être réalisé, on voudrait qu'il ne touche pas plus de 50% de l'assiette de coupe en favorisant de laisser une zone tampon entre le bois résiduel et la coupe tel que décrit dans la prémisses plus haute.

Aucun campement de travailleur sur le terrain.

Pourvoirie Territoire chasse et pêche Poirier

Dans le cadre de la décision du chantier Skull-Dagger, je vous rappelle qu'une fermeture de chemin devait avoir lieu sur le chemin d'accès à la fin du transport forestier (ce qui n'a pas été fait). Après avoir discuté avec l'entrepreneur, une fermeture temporaire a eu lieu (comme par hasard) après la visite de la TGIR sur le chantier. Cette fermeture sera finalisée ce printemps (démantèlement du chemin sur 250 m + reboisement + affichage). Les travailleurs devront passer par le chemin au sud par la pourvoirie Doolittle pour avoir accès au secteur Skull-Dagger.

Puisque le chantier implique un détour de 2h30 en véhicule pour le pourvoyeur ou de 1h30 en VTT, aucun campement ne sera autorisé sur le chantier.

Pourvoirie Lac De L'indienne

La pourvoirie est en accord si c'est la suite du contrôle du hêtre qui a déjà eu lieu dans le secteur.

Annexe 3

Commentaires de la municipalité de Montpellier



Municipalité de Montpellier

Le 8 décembre 2022

PAFIO 2023 2028
Consultation publique
sur les activités forestières en Outaouais
du 22 novembre au 11 décembre 2022

Identification des répondeurs :

Nom : Jonathan Lachance
Titre : Responsable du service de
l'urbanisme et l'environnement
Organisme : Municipalité de Montpellier
Adresse : 4 rue du Bosquet, Montpellier,
Québec, J0V 1M0 - **UA 72-51**
Courriel : urbanisme@montpellier.ca
Téléphone : 819-428-3663 poste 4

Nom : Hélène Crevier
Titre : Conseillère municipale,
responsable du dossier
Organisme : Municipalité de Montpellier
Adresse : 4 rue du Bosquet, Montpellier,
Québec, J0V 1M0 - **UA 72-51**
Courriel : hchelenecrevier@gmail.com
Téléphone : 819-428-3244 ou cell. 819-665-0151

1



Municipalité de Montpellier

Commentaires

Tous nos commentaires énumérés et soumis dans les consultations précédentes demeurent.

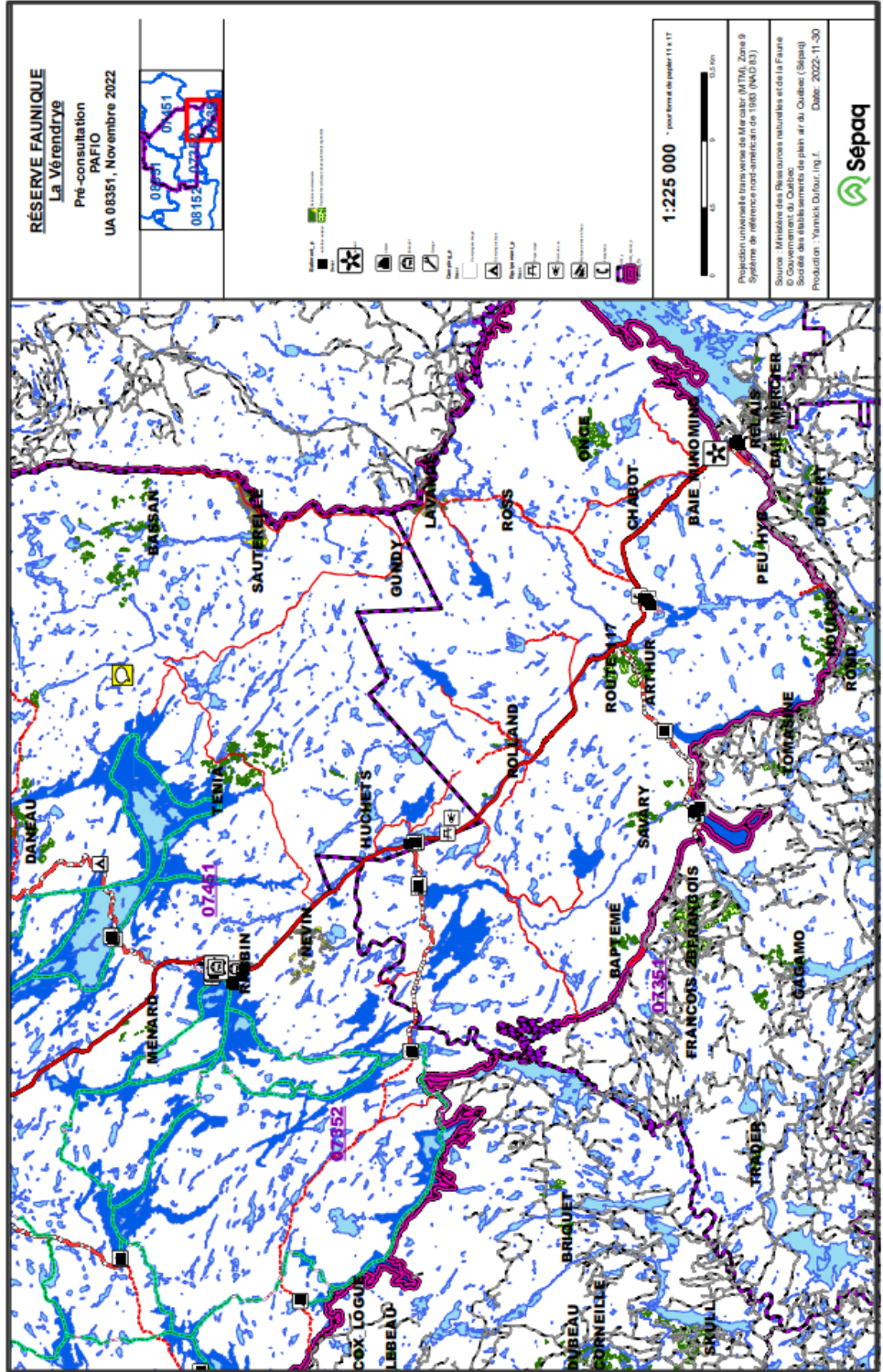
Les secteurs d'intervention prévus sont de 26 hectares sur le territoire de Montpellier, sous deux chantiers, soit le chantier Anatole et le chantier Tapini. Tous sont prévus pour un traitement cultural de peuplement régénéré. Tapini représente environ 13 hectares, tandis qu'Anatole représente environ 13 hectares à Montpellier, ainsi qu'environ 60 hectares dans la municipalité de Lac-Simon.

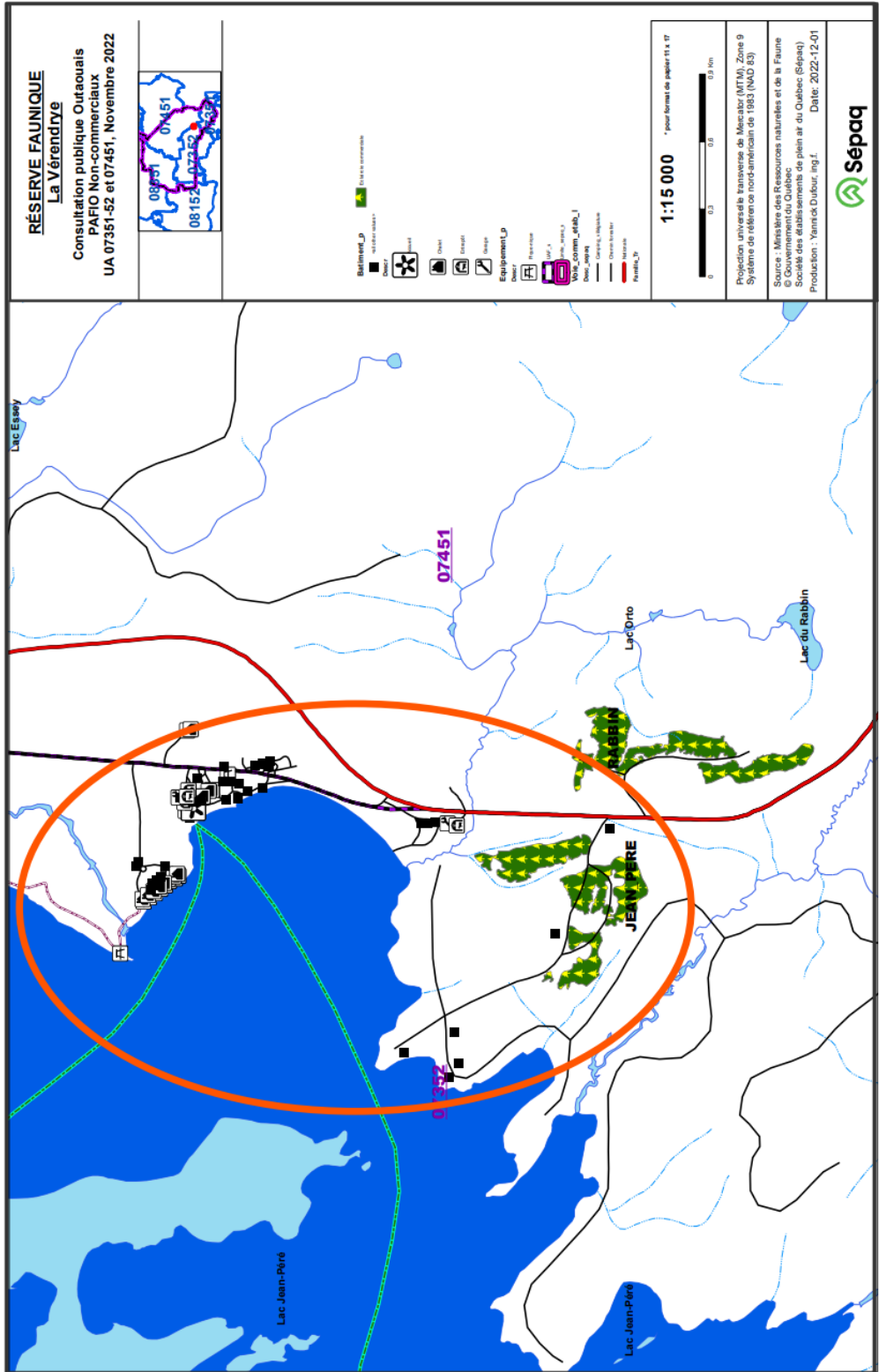
Dans le fait, le chantier Anatole (dans son ensemble) est à proximité de plusieurs affluents de la rivière Laroche, qui se déverse directement dans la "Baie de L'ours" du lac Simon, le tout en passant par le lac Croche. Ce dernier est présentement en étude pour la réalisation de nouveau projet récréatif.

Pour cela, nous comptons sur le fait que tous les travaux soient réalisés selon les règles de l'art, en respect avec l'environnement et la biodiversité des lieux, ainsi que la préservation des paysages. Nous comptons également sur le fait d'être contacté avant et après la réalisation des travaux, et nous désirons que les clubs de motoneigiste et de quad soient également contactés, pour leur sécurité, lors des travaux, et pour s'assurer que leurs pistes seront toujours intacts et sans danger après ceux-ci.

c.c :

Jean-François Larrivée, ingénieur forestier, MRC Papineau
Coopérative de solidarité des forêts et des gens
Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.
Association des propriétaires du lac Schryer
Association des propriétaires du lac Lemery
*Association des propriétaires du lac Long
Association des motoneigistes Vallée de la Nation
Club Quad Petite Nation
Municipalité de Lac-Simon
SÉPAQ





Annexe 5

Commentaires de l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier inc.

Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Montpellier, le 8 novembre 2022

PAFIO 2018-2023 Consultation publique 2022 sur les activités forestières en Outaouais du 16 novembre au 11 décembre 2022

Identification du répondant :

Nom : Hélène Crevier

Titre : Présidente

Organisme : Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier Inc.

Lieu : Lac Vert, Montpellier, UA 72-51

Courriel : hchelenecrevier@gmail.com

Téléphone : 819-428-3244 ou cell. 819-665-0151

Commentaires

Cette consultation ayant trait à de nouveaux secteurs d'intervention potentiels pour des travaux sylvicoles non-commerciaux ne touchent pas le secteur du lac Vert et ses environs, ainsi, nos commentaires seront brefs.

- Nous tenons à rappeler que tous nos commentaires soumis lors des consultations antérieures demeurent valides.
- Nous comptons sur le fait que tous les travaux soient faits selon les normes et en tout respect de l'environnement.
- Étant donné que la biodiversité de notre région se veut riche, et qu'il est primordial d'en tenir compte, nous demandons que toutes les interventions prévues soient le moins intrusives possibles et qu'elles soient exécutées en respectant le caractère naturel et la biodiversité des secteurs.
- Nous souhaitons que des efforts soient investis à tenir compte des commentaires des utilisateurs des territoires visés comme les Associations de motoneigistes, les Clubs quad ou autres.

C.C.

Denis Tassé, Maire, Municipalité de Montpellier

Jonathan Lachance, inspecteur en urbanisme, Municipalité de Montpellier

Jean-François Larrivée, ingénieur forestier, MRC

Philippe Charron, Association du lac Schryer

Patrick Gravel, Coopérative de solidarité des forêts et des gens